

# Fiche de données de sécurité

page: 1/7

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 06.02.2006

Produit: **REGALIS**

Version: 3.1

125 10 W

(30056673/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 06.02.2006

## 1. Identification de la substance/préparation et de la société

### REGALIS

Numéro d'enregistrement: 9296/B

Société:

BASF BELGIUM N.V./S.A.

Terhulpesteenweg 178 / 178, Chaussée de La Hulpe

1170 BRUSSEL/BRUXELLES

Téléphone: 02/373.25.83

Renseignements en cas d'urgence:

Téléphone: +49-1802273 112

Téléfax numéro: +49-621-60-92664

## 2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, régulateur de croissance, granulés dispersibles dans l'eau

Composants dangereux

Prohexadione-Ca

Teneur (W/W): 10 %

Numéro CAS: 127277-53-6

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

## 3. Identification des dangers

Pas de dangers particuliers connus.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE  
Date / mise à jour le: 06.02.2006  
Produit: **REGALIS**

Version: 3.1

125 10 W  
(30056673/SDS\_CPA\_BE/FR)  
date d'impression 06.02.2006

---

---

## 4. Premiers secours

Indications générales:

Pour les indications pour le médecin, se référer à l'étiquette du produit ou téléphoner au Centre Antipoisons (Tél: +32(0) 70 245 245).

Après inhalation:

Repos, air frais.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment.

Indications pour le médecin:

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, extincteur à poudre

Risques particuliers:

monoxyde de carbone, oxydes d'azote

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Eviter la formation de poussières.

**Mesures de protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**Procédés de nettoyage/ramassage:**

Pour de petites quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer.

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Eliminer conformément aux dispositions locales par combustion ou mise en décharge spéciale.

---

## 7. Manipulation et stockage

### Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.

**Protection contre l'incendie et l'explosion:**

Eviter la formation de poussières. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Eviter le dépôt de poussières. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

### Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

**Stabilité de stockage:**

Durée de stockage: 24 Mois

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour durée prolongée.

---

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Équipement de protection individuelle

**Protection respiratoire:**

Protection respiratoire en cas de formation de poussières. Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

---

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 06.02.2006

Version: 3.1

Produit: **REGALIS**

125 10 W

(30056673/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 06.02.2006

---

**Protection des mains:**

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), entre autres.

**Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

**Vêtements de protection:**

Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (DIN-EN 465)

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Retirer les vêtements souillés. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	granulés
Couleur:	blanc à gris brun
Odeur:	perceptible
Valeur du pH:	env. 6,9 (10 g/l, 20 °C) (sous forme de suspension)
Inflammabilité:	non auto-inflammable
Densité apparente:	700 - 900 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau:	dispersible

---

## 10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

**Produits à éviter:**

Pas de produits à éviter connus.

**Réactions dangereuses:**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 06.02.2006

Produit: **REGALIS**

Version: 3.1

125 10 W  
(30056673/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 06.02.2006

---

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

DL50 rat mâle/femelle (par voie orale): > 2.000 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): > 5,2 mg/l 4 h

DL50 rat mâle/femelle (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

### Irritation

Irritation primaire cutanée lapin: non irritant

Irritations primaires des muqueuses lapin: non irritant

### Sensibilisation

cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

### Autres informations sur l'écotoxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

## 12. Informations écologiques

### Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50, 96 h, > 100 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Invertébrés aquatiques:

CE50, 48 h, > 100 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatique(s):

CE50, 72 h, > 100 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata*

*Données relatives à : Prohexadione-Ca*

*Microorganismes/Effet sur la boue activée:*

*CE50, 0,5 h, > 10.000 mg/l, Pseudomonas putida*

-----

### Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE  
 Date / mise à jour le: 06.02.2006  
 Produit: **REGALIS**

Version: 3.1

125 10 W  
 (30056673/SDS\_CPA\_BE/FR)  
 date d'impression 06.02.2006

### 13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:  
 Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

### 14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport (ADR RID ADNR IMDG/GGVSee OACI/IATA)

### 15. Informations réglementaires

#### Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Selon les directives CE, pas d'étiquetage obligatoire pour la manipulation.

#### Classification / étiquetage conforme à la réglementation belge.:

Phrase(s)-R

R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
--------	---

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Classification selon le Comité d'agrément des pesticides à usage agricole (Belgique)

---

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 06.02.2006

Produit: **REGALIS**

Version: 3.1

125 10 W

(30056673/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 06.02.2006

---

Sans classe de toxicité (BE) Les pesticides à usage agricole restants qui ne sont pas repris dans les classes A et B sont non-classés. Leur vente et leur utilisation est libre.

### **Autres prescriptions**

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2 )

---

## **16. Autres informations**

Texte intégral des symboles de danger et des phrases -R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 2 sous 'Composants dangereux'.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.